



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

**RAPPORT DU COMITÉ DES PROBLÈMES SOCIAUX ÉMERGENTS
SUR SA TROISIÈME SESSION**

Bangkok, 12-14 décembre 2006

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION	1
II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX.....	3
A. Suivi régional du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.....	3
B. Population et intégration sociale	4
C. Parité et développement	6
D. Santé et développement.....	7
E. Planification et évaluation du programme.....	9
F. Examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-troisième session.....	10
G. Questions diverses.....	10
H. Adoption du rapport	11
III. ORGANISATION DE LA SESSION.....	11
A. Ouverture, durée et organisation	11
B. Participation	12
C. Élection du bureau.....	13
D. Ordre du jour	13
<i>Annexes</i>	
I. Liste des documents	14
II. Projet de résolution sur le financement durable de la santé: instauration d'une couverture sanitaire universelle en Asie et dans le Pacifique	15

I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION

1. Le Comité a demandé au secrétariat d'effectuer des études analytiques et de rassembler des informations pertinentes sur les migrations en vue d'identifier les principales tendances et les problèmes émergents en matière de migrations internationales en Asie et dans le Pacifique. Il lui a aussi demandé d'apporter un appui, sur demande des membres et membres associés, pour le renforcement des capacités, notamment en organisant des ateliers de formation et en diffusant les pratiques optimales en matière de gestion des migrations.
2. Le Comité a demandé au secrétariat de coordonner, en coopération avec les organisations internationales et intergouvernementales compétentes, les actions menées au titre du suivi du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (New York, 14-15 septembre 2006). Il a aussi vivement encouragé le secrétariat à servir de cadre au dialogue régional et à faciliter l'échange d'idées sur les aspects multidimensionnels des migrations internationales et leurs liens avec le développement. Il a appelé à la création d'un processus de consultation régionale sur les migrations internationales et le développement.
3. Le Comité a demandé au secrétariat d'aider les membres et membres associés à se doter de capacités pour la prise en compte des facteurs démographiques dans la planification du développement.
4. Reconnaissant l'importance de l'évaluation régulière des politiques et des programmes, le Comité a accueilli avec satisfaction la proposition d'organiser en 2008 une réunion d'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan d'action sur la population et la pauvreté qui a été adopté par la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique¹.
5. Le Comité a exprimé son appui pour la réunion de haut niveau sur l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et du Plan d'action de Macao sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique, réunion prévue à Macao (Chine) en octobre 2007. À ce propos, le Comité a incité les membres et membres associés à examiner et évaluer leurs politiques et stratégies nationales sur le vieillissement, conformément aux priorités énoncées dans la Stratégie de mise en œuvre de Shanghai².
6. Conscient qu'il importait d'augmenter les investissements en faveur des jeunes et de répondre à leurs besoins de développement, notamment dans les domaines de l'éducation, en particulier dans les TIC, de l'emploi, de la participation et de la santé, le Comité s'est déclaré favorable à une consultation régionale sur la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à

¹ E/ESCAP/1271, annexe I.

² Stratégie régionale de mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) et du Plan d'action de Macao sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique (1999) (E/ESCAP/1280).

l'horizon 2000 et au-delà³, prescrite par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 60/2 en date du 6 octobre 2005 sur les politiques et programmes mobilisant les jeunes.

7. Le Comité a encouragé le secrétariat de la CESAP à continuer à fournir aux membres et membres associés une assistance concernant les politiques à mener en application des mandats mondiaux et régionaux sur le handicap. À cet égard, il s'est félicité de la tenue à Bangkok, en septembre 2007, de la réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits des handicapés de l'Asie et du Pacifique⁴.

8. Le Comité a demandé au secrétariat de créer un cadre pour faciliter le partage d'expérience et de connaissances sur les modalités possibles d'un financement durable des soins de santé et d'une couverture sanitaire universelle. Il l'a également prié de fournir une aide technique appropriée aux membres et membres associés.

9. Il a demandé au secrétariat de fournir une assistance technique afin de permettre aux membres et membres associés de tirer parti de la souplesse que permettaient les accords commerciaux, notamment l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (TRIPS), pour protéger la santé publique.

10. Il a demandé au secrétariat de faciliter le partage d'expérience et d'information sur les moyens existants pour renforcer les systèmes de santé et l'utilisation synergique des ressources financières et autres.

11. Le Comité a demandé au secrétariat de fournir un appui technique aux membres et membres associés pour la prise en compte des questions sanitaires dans les politiques économiques et commerciales, et de servir de cadre à l'échange d'expérience concernant l'accroissement des investissements dans le secteur sanitaire, en complétant ainsi le travail effectué par d'autres institutions et organisations. Il a conseillé au secrétariat de travailler en étroite collaboration avec les institutions des Nations Unies compétentes afin de profiter des capacités multisectorielles de la CESAP et d'accroître les synergies entre les pays membres et membres associés.

12. Le Comité a demandé au secrétariat de servir de «mécanisme régional» pour l'intégration des questions de genre dans toutes les activités, notamment en fournissant assistance technique et conseils aux membres et membres associés.

13. Il a demandé au secrétariat de servir de cadre à l'échange de bonnes pratiques et d'expérience concernant le genre et le développement, ce qui nécessiterait la coopération des organisations non gouvernementales (ONG), du secteur privé, des jeunes et autres, avec les pouvoirs publics pour la sensibilisation et la mise en œuvre de changements positifs.

³ Résolution 50/81 de l'Assemblée générale, annexe.

⁴ E/ESCAP/APDDP/4/Rev.1.

14. Le Comité a demandé au secrétariat de formuler pour la région un cadre normatif complet et à long terme sous la forme d'une déclaration sur le genre et le développement, qui tienne compte notamment des possibilités et défis émergents.

15. Il a demandé au secrétariat de travailler en collaboration avec les institutions compétentes dans les questions de genre et de développement. Pour cela, les mécanismes existants de coordination et de coopération devraient être mis à profit.

16. Il s'est félicité de la proposition d'organiser le prochain examen régional de l'application du Programme d'action de Beijing⁵.

II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

A. Suivi régional du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement

17. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CESI(3)/1 intitulé «Problèmes régionaux de la gestion des migrations pour le développement». Le document examinait les principales questions relatives aux migrations internationales dans la région de la CESAP et passait en revue les activités entreprises par le secrétariat en préparation du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, et pour donner suite au texte issu de ce Dialogue⁶.

18. Le Comité a été informé de la création du Forum mondial sur les migrations et le développement, en application des conclusions du Dialogue de haut niveau, et de l'offre du Gouvernement belge d'accueillir la première réunion du Forum au milieu de 2007.

19. Le Comité a reconnu que les migrations internationales constituaient une nouvelle question transfrontière pour la région Asie-Pacifique. Tout en soulignant les effets bénéfiques, tels que l'impact des envois de fonds sur la réduction de la pauvreté, certaines délégations se sont inquiétées des effets négatifs que constituaient notamment la fuite des cerveaux, les atteintes aux droits humains des migrants, le manque de protection sociale et de respect des normes du travail pour les travailleurs migrants, et les conséquences pour les enfants restés aux pays.

20. Le Comité était d'avis que les migrations internationales pouvaient être considérées comme une force positive pour le développement qui, bien gérée, devrait contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

21. Le Comité a insisté sur la nécessité d'étudier les causes profondes des migrations internationales pour pouvoir élaborer des politiques et programmes efficaces. Les migrations internationales dans la région étaient causées, entre autres, par la pauvreté, la persistance des

⁵ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, n° de vente E.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II.

⁶ Voir A/61/515.

disparités de développement, les divergences en matière de dynamique démographique et les conflits. Certaines délégations ont fait observer que les politiques de migration devaient prendre en compte les pénuries de main-d'œuvre actuelles ou devant résulter du vieillissement de la population.

22. Le Comité a été informé par plusieurs délégations des initiatives récemment prises dans leur pays en vue de formuler ou d'améliorer les politiques et les programmes de gestion des migrations, telles que l'harmonisation de leur législation, l'enregistrement des migrants clandestins, la constitution de bases de données sur la gestion des migrations et la mise en place de comités interministériels pour intégrer l'action des différents services concernés.

23. Le Comité s'est félicité du nombre appréciable d'accords bilatéraux conclus entre membres et membres associés portant sur différents aspects des migrations internationales, notamment les échanges de main-d'œuvre et la lutte contre la traite des êtres humains.

24. Il a exprimé sa préoccupation face au volume croissant des migrations de clandestins et aux implications de ce phénomène. Les mesures prises au niveau national étaient insuffisantes pour traiter le problème des migrations clandestines. Il était nécessaire de procéder à une analyse approfondie des causes des migrations non autorisées et de coordonner les efforts des parties prenantes.

25. Le Comité a noté avec inquiétude la vulnérabilité spécifique des femmes migrantes, notamment face aux trafics. Il a souligné la nécessité d'intégrer une dimension sexospécifique à la formulation et à l'application des politiques. Il a également souligné la nécessité de lutter contre la traite de femmes et d'enfants au moyen de mesures de prévention et de protection, et par le traitement des aspects essentiels du problème aussi bien dans les pays d'origine que de destination.

26. Le Comité a réaffirmé l'importance de la coopération régionale pour la mise en place de systèmes complets de gestion des migrations qui tiennent compte des migrations légales, illégales et autres, ainsi que des préoccupations tant des pays d'accueil que des pays d'origine. Il a aussi encouragé l'échange d'information et de pratiques optimales par le biais de la coopération Sud-Sud.

27. Le Comité a en outre appelé les organisations internationales et intergouvernementales concernées à coordonner leurs activités en matière de migrations internationales. À ce propos, il a été informé des activités menées récemment par le Groupe de travail thématique sur les migrations internationales, y compris la traite des êtres humains, composé de 15 organisations internationales et intergouvernementales et coprésidé par la CESAP et l'Organisation internationale pour les migrations.

B. Population et intégration sociale

28. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CESI(3)/2 intitulé «Population et intégration sociale: quelques problèmes émergents», qui passait en revue certains problèmes sociaux émergents auxquels était confrontée la région de l'Asie et du Pacifique et présentait les principaux programmes et activités menés par le secrétariat.

29. Le Comité a pris note de la grande diversité des dynamiques démographiques des différents pays de la région de la CESAP. Par suite de la transition démographique, plusieurs pays connaissaient une explosion de la population jeune qui offrait des perspectives de développement, et constituait en même temps un défi pour les responsables qui devaient assurer un niveau d'éducation et d'emploi suffisant pour permettre aux pays de recueillir les «dividendes démographiques».

30. Le Comité a également noté que, dans les pays où la fécondité était tombée en-deçà du taux de remplacement, il fallait créer des conditions propres à inciter les femmes à avoir des enfants, ce qui aiderait à prévenir le recul démographique en général et celui de la population d'âge actif en particulier.

31. Plusieurs délégations ont exposé les priorités de leurs politiques démographiques respectives, qui allaient de la maîtrise de la taille de leur population à l'instauration d'un équilibre dans sa répartition.

32. Le Comité a indiqué qu'un partage accru des connaissances et des données d'expérience dans les domaines de la population et de l'intégration sociale s'imposait.

33. Il a pris acte de la progression continue de la longévité dans la région et du vieillissement rapide de la population qui en résultait, avec un accroissement en nombre et en proportion non seulement des personnes âgées (60 ans et plus), mais aussi des «grands vieillards» (80 ans et plus).

34. Le Comité a constaté que le processus de vieillissement démographique engendrait des problèmes sur le plan du développement économique et social. Certaines délégations ont exprimé des préoccupations quant à la capacité des pays de maintenir une productivité sectorielle élevée face à la contraction de la population active. Le Comité a relevé qu'un nombre croissant de pays de la région pourraient remédier à ce problème en mettant en place des dispositifs d'accueil de travailleurs migrants.

35. Le Comité a estimé qu'une personne âgée pouvait voir s'amoinrir sa qualité de vie du fait d'une exclusion accrue des services de santé, du bénéfice des prestations sociales et de retraite, de l'éducation, d'un logement convenable et des transports.

36. Les délégations ont échangé des données d'expérience sur les moyens utilisés dans leurs pays pour traiter les problèmes des jeunes et renforcer les politiques et les programmes en faveur de la jeunesse. Le Comité a relevé qu'alors même que les jeunes représentaient un potentiel pour le développement national, ils affrontaient de multiples difficultés (chômage, manque de possibilités d'accès à l'éducation et aux services de santé, et participation insuffisante, notamment), qui pouvaient engendrer des problèmes sociaux. À ce sujet, le Comité s'est déclaré favorable à la mise en œuvre des buts et objectifs énoncés dans le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà³.

37. Le Comité a réaffirmé qu'il fallait soutenir et renforcer la famille, en tant qu'unité sociale fondamentale, de manière qu'elle puisse exercer les fonctions qui lui incombent dans la société et le développement. Certaines délégations ont évoqué les politiques et programmes mis en œuvre dans leur pays pour améliorer le bien-être des familles, tels que la prestation de services à la famille et en particulier aux femmes, notamment sur le plan des soins maternels, de même qu'aux groupes défavorisés et vulnérables.

38. Le Comité a été informé des efforts entrepris récemment par plusieurs membres et membres associés en vue d'intégrer les personnes handicapées dans le processus général de développement: élaboration de cadres directeurs et de plans d'action sur la protection sociale des handicapés, travail de sensibilisation et utilisation des services de bénévoles pour venir en aide aux personnes handicapées, par exemple.

39. Plusieurs délégations ont rendu compte de la mise en place de dispositifs et programmes spécialisés à l'intention des personnes handicapées, allant de l'établissement d'un système de quotas d'emploi dans la fonction publique à un régime bancaire préférentiel, en passant par la création de centres éducatifs pour les enfants handicapés et l'intégration des femmes handicapées dans les processus consultatifs.

40. Le Comité s'est félicité de l'adoption par l'Assemblée générale de la Convention sur les droits des personnes handicapées dans sa résolution 61/106 en date du 13 décembre 2006. Il a salué le rôle important joué par la CESAP, qui avait facilité la participation active des gouvernements et de la société civile tout au long du processus de rédaction de la Convention, qui avait duré quatre ans.

41. Soulignant qu'il importait d'aborder les problèmes du handicap sous l'angle de la protection et de la promotion des droits de l'homme, certaines délégations ont manifesté leur intention de ratifier la Convention après son adoption par l'Assemblée générale.

C. Parité et développement

42. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CESI(3)/3, intitulé «Problèmes et défis émergents concernant la parité et le développement», qui soulevait certains problèmes pertinents concernant la parité dans la région dans l'optique de l'autonomisation économique des femmes et de l'impact de la mondialisation sur les femmes, et évoquait les principales conclusions et recommandations de l'étude approfondie du Secrétaire général sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes (A/61/122/Add.1). Le Comité a estimé que le document du secrétariat mettait bien en évidence les questions essentielles ayant une pertinence particulière pour la région concernant l'autonomisation économique des femmes et la violence qui s'exerçait contre elles.

43. Le Comité a été informé des initiatives et mesures prises par les gouvernements pour améliorer la condition des femmes et des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il a aussi été informé de la manière dont la dimension

féminine était prise en compte dans la planification, l'exécution et l'évaluation du travail des organismes publics s'occupant du développement national afin de promouvoir l'égalité des sexes. Il a noté qu'il était fait usage efficacement des outils d'analyse de la problématique hommes-femmes et du renforcement des capacités aux niveaux national et régional en vue d'instaurer la parité des sexes.

44. Le Comité a pris note des mesures prises pour intégrer l'égalité des sexes dans les politiques et les plans nationaux de développement, y compris ceux qui concernaient l'aide publique au développement (APD) et des domaines tels que la réduction de la pauvreté, le développement durable, la solution des problèmes planétaires et la consolidation de la paix. Il a par ailleurs été informé des diverses mesures prises en faveur de l'autonomisation des femmes, dont celles qui consistaient à permettre aux femmes de conserver leur nom de jeune fille après le mariage, à renforcer les droits de propriété des femmes, à mettre un terme au harcèlement sexuel et à protéger les droits des femmes après le divorce. Le Comité a également reçu des informations sur d'autres mesures concrètes, telles que la mise en place de prestations à l'intention des femmes licenciées pour cause de suppression d'emploi dans des entreprises publiques, l'établissement de centres de formation professionnelle pour les femmes, l'accès au crédit au niveau des villages et des collectivités et la budgétisation sexospécifique pour que des ressources soient mobilisées en quantité suffisante pour la démarginalisation des femmes.

45. Le Comité a été informé des mesures concrètes qui avaient été prises pour éliminer la violence faite aux femmes et venir en aide aux femmes ayant subi des violences sexistes ainsi qu'à leurs enfants. Au nombre de ces mesures figuraient l'adoption de lois réprimant les violences de ce type, la création d'abris et de dispensaires ainsi que de centres de crise polyvalents, et la fourniture concertée de services par les divers ministères de tutelle.

46. Le Comité a reconnu l'importance de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes⁷ et constaté à cet égard qu'il fallait, d'une part, adopter une approche du développement fondée sur les droits en tant que moyen de parvenir au développement durable et, d'autre part, intégrer les questions de parité et le principe du développement durable dans les politiques socioéconomiques.

D. Santé et développement

47. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CESI(3)/4 intitulé «Quelques problèmes relatifs à la santé et au développement». Ce document traitait du fardeau de plus en plus lourd que représentaient, sous leur forme actuelle et potentielle, le VIH/sida, les nouvelles maladies émergentes telles que la grippe aviaire, et les maladies chroniques, ainsi que le renforcement des systèmes sanitaires et des moyens d'assurer à tous les soins de santé essentiels. Le Comité est convenu que les questions traitées dans le document étaient importantes pour la région et qu'en outre elles constituaient quelques-uns des principaux défis qu'elle était appelée à relever.

⁷ Résolution 34/180 de l'Assemblée générale.

48. Le Comité a été informé des mesures prises par les membres et membres associés pour améliorer l'état sanitaire de leurs populations et des progrès accomplis dans la réalisation des OMD relatifs à la santé. Il a noté le rôle vital de la santé dans la réduction de la pauvreté et le développement économique, ainsi que la nécessité d'intégrer la santé aux programmes nationaux de développement.

49. Le Comité a été informé des mesures prises par les membres et membres associés pour atteindre les objectifs de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution S-26/2 en date du 27 juin 2001. Plusieurs délégations ont mis en exergue les efforts qu'ils avaient faits pour améliorer la prévention et pour assurer un traitement et des soins aux personnes vivant avec le VIH/sida. Elles ont également décrit les mesures prises par leur pays pour assurer l'accès à un prix abordable aux médicaments anti-rétroviraux.

50. Le Comité a noté le coût humain et social du VIH/sida et ses effets au niveau des ménages. Il a reconnu l'importance de campagnes soutenues, s'appuyant sur des mesures législatives et autres, pour éliminer la stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le sida.

51. Le Comité a reçu des informations actualisées sur la grippe aviaire dans la région et sur les problèmes que cela posait. Plusieurs délégations ont informé le Comité des mesures prises pour donner effet à des plans multisectoriels d'urgence, face à la menace de cette infection.

52. Le Comité est convenu que la prévention d'une éventuelle pandémie de grippe aviaire nécessitait des mesures préventives, le partage de l'information, une action de sensibilisation et une surveillance continue. Il est également convenu de la nécessité d'une coopération et d'une synergie étroites entre différents secteurs aux niveaux national, régional et mondial.

53. Le Comité a été informé des mesures prises en vue d'assurer un financement substantiel pour la lutte contre les maladies infectieuses telles que le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et la grippe aviaire, et pour apporter un appui technique aux programmes de financement durable de la santé dans la région.

54. Le Comité a noté en outre la forte prévalence de maladies non transmissibles dans certains pays de la région de l'Asie et du Pacifique et la nécessité de programmes de prévention et de surveillance intégrés pour réduire les facteurs de risque associés aux maladies non transmissibles en encourageant des modes de vie plus sains et en créant des environnements favorables.

55. Il était essentiel de renforcer les systèmes sanitaires afin d'assurer des services efficaces permettant de faire face au double fardeau des maladies transmissibles et non transmissibles. L'absence de services sanitaires de base et de ressources humaines dans de nombreux pays de la région était l'un des principales faiblesses nuisant à l'amélioration de la santé publique.

56. Le Comité a été informé des mesures prises par certains membres pour assurer à leur population une couverture sanitaire universelle ainsi que des difficultés rencontrées pour y parvenir.

La couverture universelle était importante pour assurer un minimum de protection sanitaire à l'ensemble de la population et réduire les dépenses restant à la charge des patients. Le Comité a estimé qu'il importait de promouvoir l'équité et de réduire l'impact de dépenses médicales catastrophiques pour les pauvres.

E. Planification et évaluation du programme

1. Examen du programme de travail proposé pour l'exercice biennal 2008-2009

57. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CESI(3)/5 intitulé «Examen du sous-programme 8, Développement social, y compris les problèmes persistants et émergents».

58. Présentant ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a fait savoir que le Cadre stratégique de la CESAP pour 2008-2009, comprenant les objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de résultat et stratégie, avait été approuvé par le Comité du programme et de la coordination (CPC) le 6 septembre 2006⁸. Le Cadre stratégique était à l'examen à la cinquième Commission en vue de son adoption par l'Assemblée générale.

59. Le Comité a été invité à examiner l'énoncé des produits, figurant dans les annexes 1, 2 et 3 du document E/ESCAP/CESI(3)/5, établi par la Division des problèmes sociaux émergents. Le projet de programme de travail pour 2008-2009 serait étoffé et présenté au CCRP au début de 2007, avant d'être soumis, pour examen et approbation, à la Commission à sa soixante-troisième session. Toutefois, du fait des initiatives de réformes en cours, et notamment de la révision par la Commission de son appareil de conférence, des ajustements pourraient y être apportés par la suite.

60. Le Comité a appuyé en principe le programme de travail proposé pour l'exercice biennal 2008-2009 et fait les observations ci-après:

a) Une délégation s'est déclarée préoccupée par le caractère très vaste des problèmes dont traitait le Comité et, se référant à l'information donnée par le secrétariat sur la réforme en cours, a suggéré que cet aspect retienne l'attention de la Commission lors de l'examen de l'appareil de conférence auquel elle devait procéder sous peu. De l'avis de cette délégation, le cadre thématique devrait être soit abandonné, soit révisé, afin que les travaux soient mieux ciblés et leur portée plus limitée;

b) Une délégation a demandé des précisions sur la façon dont les produits énumérés dans le programme de travail influenceraient concrètement la situation dans la région. Le secrétariat a expliqué comment des activités opérationnelles aboutissaient à des recommandations fondées sur des données probantes, qui à leur tour étaient utilisées par le secrétariat à des fins de sensibilisation et de consultation avec les décideurs. Le Cadre régional d'action de Biwako pour une société intégrée, sans

⁸ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, supplément n° 16 (A/61/16)*, par. 215 à 230.

obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique a été présenté comme un exemple concret de cadre régional, ayant servi de base à l'élaboration de plans nationaux.

2. *Suivi et évaluation*

61. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CESI(3)/6 intitulé «Examen du projet sur la population, le développement et la pauvreté: problèmes émergents». Le secrétariat a présenté l'évaluation du projet, qu'il avait lui-même exécuté avec l'appui financier du Fonds des Nations Unies pour la population et qui répondait aux besoins émergents en matière de population et de développement dans la région de l'Asie et du Pacifique. Le secrétariat a souligné les principaux résultats attendus et les activités exécutées au cours des trois années précédentes, activités qui comprenaient notamment des analyses et recherches portant sur plusieurs pays, le partage de connaissances, un appui à la sensibilisation et à l'élaboration de politiques et des activités de renforcement des capacités dans le domaine de la population et du développement.

62. Le secrétariat a fait le point des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du projet et de son impact pour renforcer la capacité des membres et membres associés à atteindre les objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et de développement⁹ et du Plan d'action sur la population et la pauvreté (Bangkok, 11-17 décembre 2002)⁴. Le cycle en cours du projet s'achevant en 2007, le secrétariat a également soumis à l'attention du Comité diverses questions qui pourraient être traitées pendant le cycle suivant (2008-2011).

63. Le Comité s'est félicité de constater que la CESAP attachait une grande importance au suivi et à l'évaluation et l'a encouragée à perfectionner le mécanisme de suivi et d'évaluation afin d'assurer une plus grande efficacité à ses activités par l'introduction de mesures telles que la définition d'indicateurs de succès plus concrets et la présentation solidement étayée de l'impact des activités sur l'évolution des politiques et programmes dans la région.

F. Examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-troisième session

64. La délégation mongole a présenté un projet de résolution sur le financement durable de la santé en vue d'instaurer une couverture sanitaire universelle en Asie et dans le Pacifique, projet qui serait ensuite soumis au CCRP et à la Commission à sa soixante-troisième session. Le secrétariat a offert d'aider les pays intéressés à faire le nécessaire pour présenter un tel projet de résolution. Le Comité s'est félicité de la présentation longtemps à l'avance de ce texte.

G. Questions diverses

65. Aucune question n'a été soulevée.

⁹ *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, n° de vente F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

H. Adoption du rapport

66. Le Comité a adopté le rapport sur sa troisième session le 14 décembre 2006.

III. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture, durée et organisation

67. Le Comité des problèmes sociaux émergents a tenu sa troisième session à Bangkok du 12 au 14 décembre 2006. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire exécutif de la CESAP a souligné qu'il fallait des efforts concertés de la part de tous – gouvernements, société civile et autres secteurs – pour pouvoir relever les énormes défis auxquels était confrontée la région de la CESAP. Il a pris note des succès importants obtenus par la région sur la voie du développement social et économique, en vue notamment de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de trois objectifs essentiels émanant du Sommet mondial pour le développement social, et souligné que les inégalités et disparités croissantes entre les pays de la région et à l'intérieur des pays demeuraient très préoccupantes.

68. Le Secrétaire exécutif a donné un aperçu des mesures prises par la CESAP pour promouvoir, dans la région, le bien-être des groupes défavorisés, tels que les jeunes, les personnes âgées, les handicapés et les familles. Il a souligné l'importance du projet de Convention sur les droits des personnes handicapées, qui devrait être adopté par l'Assemblée générale le 13 décembre 2006. Il a par ailleurs appelé l'attention du Comité sur le phénomène des migrations internationales dans la région et sur la nécessité d'en maximiser les avantages pour le développement et de réduire les coûts et les risques qui y étaient associés. En outre, il a reconnu l'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation économique des femmes et a mentionné tout particulièrement l'«Étude approfondie de toutes les formes de violences à l'égard des femmes» du Secrétaire général et la résolution 61/10 de la Commission en date du 18 mai 2005, qui invitait les membres et membres associés à redoubler d'efforts pour prendre en compte de façon systématique les questions de genre dans les programmes et mécanismes institutionnels.

69. Le Secrétaire exécutif a noté les défis auxquels étaient confrontés les pays de la région de l'Asie et du Pacifique, notamment le fardeau de plus en plus lourd que constituaient le VIH/sida, la grippe aviaire et d'autres maladies transmissibles et non transmissibles liées aux changements de mode de vie. Il a mis l'accent sur la nécessité d'une action politique tendant à la réalisation des objectifs et engagements concernant la lutte contre le VIH/sida et souligné l'importance de renforcer les systèmes sanitaires afin que chacun puisse bénéficier de soins sanitaires de base.

70. Le Ministre thaïlandais du développement social et de la sécurité humaine a prononcé le discours d'ouverture. Rappelant le Sommet mondial pour le développement social de 1995 et la réunion d'examen décennal, il a réaffirmé la vision d'une «société pour tous», qui constituait le cadre dans lequel s'inscrirait à long terme l'effort soutenu à mener en faveur de la réduction de la pauvreté,

de l'inclusion sociale, de l'égalité des sexes, de l'emploi productif et de la justice sociale. Il a souligné que la Thaïlande avait atteint l'objectif du Millénaire consistant à réduire de moitié l'extrême pauvreté et il a insisté sur le succès des programmes thaïlandais en matière de population, qui portaient sur le renforcement des capacités, l'autonomisation, et l'amélioration de la fourniture de services de santé de la reproduction. Cette approche avait également permis de réduire l'incidence du VIH/sida, d'améliorer la santé maternelle et infantile et celle des adolescents, et de répondre aux besoins des groupes marginalisés.

71. Le Ministre a souligné l'importance d'investir dans la jeunesse et exprimé l'appui de son gouvernement en faveur de la tenue de consultations régionales sur la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. Il a également fait part de l'expérience de la Thaïlande concernant le vieillissement rapide de la population, les mesures prises face à l'épidémie de grippe aviaire, le développement des programmes de création de revenu destinés notamment aux femmes, et la réduction de la violence à l'égard des femmes et des enfants.

72. Il a rappelé que la politique sociale était au centre de la stratégie de développement de la Thaïlande et il a fait part de la volonté de son pays de partager son expérience et son savoir-faire avec les membres et membres associés quant à la mise en œuvre de sa politique de couverture sanitaire universelle, qui avait contribué à réduire sensiblement le fardeau qui pesait sur les pauvres et les groupes vulnérables et d'améliorer globalement l'état de santé de la population. Il a reconnu que la CESAP jouait un rôle essentiel pour ce qui était de faciliter et de créer la dynamique nécessaire à une coopération régionale soutenue tendant vers la réalisation d'objectifs communs.

B. Participation

73. Des représentants des membres et membres associés de la CESAP ci-après ont participé à la session: Arménie, Bangladesh, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Malaisie, Maldives, Mongolie, Népal, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Thaïlande, Viet Nam et Hong Kong (Chine).

74. Étaient aussi représentés les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies suivants: Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation internationale du Travail, Organisation mondiale de la santé, Programme des Nations Unies pour le développement et Programme des Nations Unies pour l'environnement.

75. L'organisation intergouvernementale suivante était représentée: Organisation internationale pour les migrations.

76. Les organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut consultatif général, étaient présentes: Club Zonta de Bangkok, Fédération mondiale des anciens combattants et Forum asiatique de parlementaires sur la population et le développement.

77. Parmi les autres entités présentes figurait l'Union postale de l'Asie et du Pacifique.

C. Élection du bureau

78. Le Comité a élu présidente S. E. M^{me} San Arun (Cambodge) et vice-présidents M. Hu Hongtao (Chine) et M^{me} Nelly Calimoso Miranda (Philippines). M. Asim Ahmed (Maldives) a été élu rapporteur.

D. Ordre du jour

79. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Suivi régional du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.
5. Population et intégration sociale.
6. Parité et développement.
7. Santé et développement.
8. Planification et évaluation du programme:
 - a) Examen du programme de travail proposé pour l'exercice biennal 2008-2009;
 - b) Suivi et évaluation.
9. Examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-troisième session.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.

ANNEXES

Annexe I

LISTE DES DOCUMENTS

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
3	E/ESCAP/CESI(3)/L.1	Ordre du jour provisoire
3	E/ESCAP/CESI(3)/L.2	Ordre du jour provisoire annoté
4	E/ESCAP/CESI(3)/1	Problèmes régionaux de la gestion des migrations pour le développement
5	E/ESCAP/CESI(3)/2	Population et intégration sociale: quelques problèmes émergents
6	E/ESCAP/CESI(3)/3	Problèmes et défis émergents concernant la parité et le développement
6	E/ESCAP/CESI(3)/INF.1	Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes: rapport du Secrétaire général
7	E/ESCAP/CESI(3)/4	Quelques problèmes relatifs à la santé et au développement
8 a)	E/ESCAP/CESI(3)/5	Examen du sous-programme 8, développement social, y compris les problèmes persistants et émergents
8 b)	E/ESCAP/CESI(3)/6	Examen du projet sur la population, le développement et la pauvreté: problèmes émergents

Annexe II

Projet de résolution

Auteur: Mongolie

Financement durable de la santé: instauration d'une couverture sanitaire universelle en Asie et dans le Pacifique

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant les objectifs internationalement convenus figurant dans la Déclaration du Millénaire, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/2 en date du 8 septembre 2000, ainsi que les documents issus des autres sommets et conférences de l'ONU, en particulier les objectifs de développement liés à la santé,

Rappelant également le Document final du Sommet mondial de 2005¹ adopté par les chefs d'État et de gouvernement lors de la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale, tenue à New York du 14 au 16 septembre 2005, notamment les engagements sur le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et autres problèmes sanitaires,

Se félicitant de l'adoption de la résolution 60/35 de l'Assemblée générale en date du 30 novembre 2005² sur l'intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde,

Notant que dans cette résolution l'Assemblée générale invitait les commissions régionales à coopérer étroitement avec les États membres, le secteur privé et la société civile pour renforcer leurs capacités dans le secteur de la santé publique, et à participer à la coopération régionale visant à atténuer ou à éliminer les effets destructeurs des grandes maladies infectieuses,

Alarmée par le grand nombre de personnes n'ayant pas accès aux soins de santé de base dans la région et par l'impact des dépenses catastrophiques de santé sur les pauvres et les personnes vulnérables de la région,

Préoccupée par les carences en infrastructures et en ressources humaines dans le secteur de la santé de nombreux pays de la région,

Notant que les systèmes de financement de la santé dans de nombreux pays de la région doivent être développés davantage afin d'instaurer une couverture universelle des services sanitaires de base pour toute la population tout en assurant une protection financière,

¹ Voir résolution 60/1.

² Voir résolution 60/35.

Reconnaissant que les gouvernements sont responsables au premier chef de la prestation des services sanitaires,

Convenant qu'un certain nombre de pays ont pris des mesures pour accroître le financement de la santé, faisant appel à des méthodes diverses comme l'assurance sociale pour la santé, en dépit de grandes difficultés financières,

Considérant que le choix d'un système de financement de la santé doit être fonction des besoins et de la situation spécifiques de chaque pays,

1. *Prie instamment* les membres et membres associés:

a) de mettre en place des systèmes durables de financement de la santé pour assurer une couverture universelle de l'ensemble de leurs populations, comme moyen d'atteindre les objectifs de développement internationalement convenus, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire;

b) de reconnaître que les formules de couverture universelle devraient être considérées à la lumière des conditions socioculturelles, économiques et politiques propres à chaque pays;

c) de veiller au renforcement des infrastructures et des ressources humaines afin de fournir des services sanitaires équitables et adéquats à tous les secteurs de la population;

d) de partager leur expérience sur les méthodes de financement de la santé, notamment l'instauration de régimes d'assurance sociale de santé financés par l'impôt;

2. *Prie* le Secrétaire exécutif:

a) de coordonner étroitement son action avec les organisations compétentes pour aider les membres et membres associés à renforcer leurs capacités en vue de l'instauration d'une couverture universelle et de créer un cadre pour la coopération régionale et l'échange d'expérience;

b) d'analyser la situation régionale en matière de financement de la santé et de présenter aux pays de la région les formules possibles pour mettre en place une couverture sanitaire universelle;

c) d'organiser une réunion intergouvernementale de haut niveau pour discuter du financement durable de la santé dans la région en vue d'instaurer une couverture sanitaire universelle;

3. *Prie également* le Secrétaire exécutif de rendre compte à la Commission, à sa soixante-cinquième session, de l'application de la présente résolution.